



**RAPPORT N° 04/4-11**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RHI DE SAINT-BERNARD**

**MANDAT DE REALISATION  
POUR LE RENFORCEMENT DES RESEAUX  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES  
ET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**APPROBATION DU CRAC 2003**

Conformément à l'Article 19 de la Convention de mandat pour le renforcement des réseaux d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable, notifiée le 9 août 1999 (reçue en Préfecture le 9 août 1999), la SODIAC transmet à la collectivité le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) et le bilan prévisionnel actualisé de l'opération.

**Caractéristiques du projet**

Le projet a consisté, à partir de Ruisseau Blanc, à poser des canalisations principales d'eaux usées et d'eau potable qui empruntent l'itinéraire suivant :

- Chemin de Saint-Bernard (jusqu'à l'embranchement de la Ruelle Bambou),
- Chemin de la Ruelle Bambou,
- Chemin du Père Rimbault (jusqu'au Chemin Lacroix),
- puis bouclage vers le Chemin de la Ruelle Bambou,
- extension sur le Chemin Dépêche.

Ce réseau permettra donc, dans un premier temps, de raccorder :

- l'ensemble du programme de logements neufs de la ZAC en cours de construction (soit 170 logements),
- les logements modulaires (au nombre de 20) mis en place suite au cyclone DINA,
- le lotissement existant des Bambous (80 parcelles),
- des équipements publics, tels les écoles, la Léproserie, la Mairie Annexe,
- des particuliers situés à proximité du passage du réseau ;

**Décisions et validations**

Par Délibération du 17 décembre 2001, le Conseil Municipal a approuvé le DCE correspondant au programme de travaux, le bilan prévisionnel correspondant et sollicité un financement FRAFU à hauteur de 80 % du montant global HT.

Par Délibération du 27 mars 2002, le Conseil Municipal a approuvé les modifications du bilan et du plan de financement, pour un montant global prévisionnel des dépenses s'établissant à 2 907 281,27 euros HT.

## RAPPORT N° 04/4-11



Par Délibération du 30 septembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé la Convention de financement et de gestion avec la CINOR pour le renforcement du réseau d'AEP et l'extension du réseau d'AEU.

### Engagements réalisés

	Engagements réalisés	Entreprises	Montants en € TTC	Avenants en € TTC	Totaux en € TTC
Travaux	LOT 1 réseaux AEP et AEU	SOGEA	1 697 764,68	176 569,56	1 874 334,24
	LOT 2 postes de refoulement AEU	HYDROTECH	218 925,88		218 925,88
	Divers		15 824,00		15 824,00
	<b>Sous-total</b>		<b>1 932 514,56</b>		<b>2 109 084,12</b>
Honoraires	Maîtrise d'œuvre	IDR	66 162,00	45 592,00	111 754,00
	CSPS	DARDEL	21 971,00		21 971,00
	Géomètre	OIT	15 471,00		15 471,00
	Géotechnicien	GEISER	7 549,00		7 549,00
	<b>Sous-total</b>		<b>111 153,00</b>		<b>156 745,00</b>

### Avancement au 31 décembre 2003

Les marchés ont été notifiés et les ordres de services de démarrage des travaux ont été notifiés au 16 décembre 2002.

#### \* *Travaux*

- LOT 1 Réseaux AEP et AEU y compris prestations de contrôle

Toutes les prestations liées à la pose des réseaux AEU et AEP avec leurs accessoires, ont été réalisées au cours de l'année 2003. Ceci, sur la tranche ferme, la tranche conditionnelle 1 et la tranche conditionnelle 2.

Il reste à réaliser une partie des réfections de chaussées, prévue sur le Chemin Dépêche, le Chemin Lacroix partie haute et le Chemin Saint-Bernard au droit de la Grande Ravine.

Un Avenant n° 1 a été notifié le 23 février 2004 à l'entreprise SOGEA pour un montant de 176 569,56 € TTC correspondant à des prestations complémentaires sur le poste de revêtement de chaussée.

Le nouveau montant du marché est de 1 874 334,24 € TTC.

- LOT 2 Postes de refoulement AEU

L'ensemble des postes de refoulement (PR1 à PR5) ont été réalisés et raccordés au réseau EDF

#### \* *Travaux divers*

Des travaux de protection de talus au droit de la Grande Ravine ont été réalisés, afin de sécuriser les zones de travaux.

### Prévisionnel 2004

- LOT 1 Réseaux AEP et AEU y compris prestations de contrôle

## RAPPORT N° 04/4-11

Au premier trimestre 2004, il est prévu

- de réaliser la réfection des parties de chaussées restantes sur le Chemin Dépêche, le Chemin Lacroix partie haute et le Chemin Saint-Bernard au droit de la Grande Ravine ;
- le raccordement du réseau AEP neuf sur le réseau existant, cette prestation est réalisée par la CGE ;
- de procéder aux levées de réserve prononcées aux OPR ;
- de connecter les bâtiments (Patrimoine bâti) et les réseaux AEU existants (Lotissement des Bambous) sur le réseau neuf.

La réception du Lot 1 sera prononcée début mai 2004

- LOT 2 Postes de refoulement AEU

Pour l'ensemble des postes de refoulement (PR1 à PR5), il reste à réaliser les branchements d'eau potable afin de procéder aux essais et la mise en service de ces postes. Ces branchements sont réalisés par la CGE.

La réception du Lot 2 sera prononcée début mai 2004.

Au 31 décembre 2003, les dépenses de l'opération s'élèvent à 2 070 298,33 € TTC.

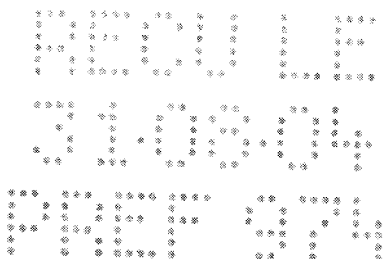
Le prévisionnel de dépenses pour 2004 se monte à 337 005,00 € TTC (hors révisions de prix qui seront imputées sur le reste à réaliser).

Postes dépenses	Bilan approuvé CRAC 2002	Engagé	Réalisé 2003	Cumulé au 31/12/2003	Prévisionnel 2004	Ecart entre bilan prévisionnel/ engagements
Honoraires BET	163 836,00	111 754,00	36 008,00	107 502,00	4 252,00	52 082,00
Honoraires CSPS	23 157,00	21 971,00	11 285,00	14 807,00	7 164,00	1 186,00
Géomètre	49 622,00	15 471,00	0,00	15 471,00	0,00	34 151,00
Géotechnicien		3 898,00	3 898,00	3 898,00	2 735,00	-6 633,00
Travaux Lot 1	2 370 482,00	1 874 334,00	1 580 348,00	1 580 348,00	293 986,00	496 148,00
Travaux Lot 2	258 916,00	218 926,00	206 058,00	206 058,00	12 868,00	39 990,00
Travaux divers		15 824,00	15 824,00	15 824,00	5 000,00	-20 824,00
Rémunération	146 442,00	110 588,00	51 717,00	110 588,00	9 000,00	26 854,00
Frais financiers	117 005,00	8 255,00	8 439,00	8 255,00	0,00	108 750,00
Divers	14 995,00	7 549,00	2 075,00	7 549,00	2 000,00	5 446,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 144 455,00</b>	<b>2 388 570,00</b>	<b>1 915 652,00</b>	<b>2 070 300,00</b>	<b>337 005,00</b>	<b>737 150,00</b>

L'écart entre le bilan prévisionnel initial et les engagements au 31 décembre 2003 et prévisionnels 2004 est estimé à +737 150,00 € TTC (hors révision de prix qui seront imputés sur ce montant). Cet écart est lié aux résultats de l'appel d'offres initial.

Le montant de la TVA est de 151 413,01 euros (montant d'investissement) que la collectivité pourra récupérer par le biais du fond de compensation.

## RAPPORT N° 04/4-11



### Le financement

Le transfert à la CINOR de la compétence «assainissement» a modifié le plan de financement initial de l'opération.

Financement	Approuvé CRAC 2002	Plan de financement Convention de gestion approuvée le 30 septembre 2003
FRAFU FEDER	1 659 027,00 €	1 659 027,00 €
FRAFU FIDOM	553 009,00 €	553 009,00 €
COMMUNE/ TTC	932 417,00 €	
COMMUNE/ CINOR		932 417,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 144 453,00 €</b>	<b>3 144 453,00 €</b>

### Répartition des dépenses AEP et AEU entre la CINOR et la Commune

	TOTAL en € TTC	CINOR Budget Assainissement en € TTC	%	COMMUNE Budget Eau en € TTC	%
Travaux	2 661 328	908 577	34,14	1 752 751	65,86
Etudes / frais divers / rémunération / frais financiers	483 125	241 562	50,00	241 562	50,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 144 453</b>	<b>1 150 140</b>	<b>36,58</b>	<b>1 994 313</b>	<b>63,42</b>

Les dépenses à la charge de la Commune ont été arrêtées à 1 994 313,15 € TTC.

Il est prévu que la Commune prenne en charge les demandes de subventions FRAFU et FEDER qui lui sont accordées en direct (la SODIAC n'étant pas bénéficiaire des subventions).

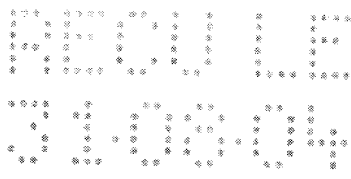
Dans le cadre de la Convention CINOR/ Commune approuvée le 30 septembre 2003, il a été adopté le principe d'un reversement à la CINOR des subventions afférentes à la participation de celle-ci après versement effectifs de ces subventions à la Commune.

Les remboursements perçus par la SODIAC s'élèvent à 1 906 421,67 € TTC dont :

- la Commune pour 1 357 947,87 € TTC,
- la CINOR pour 548 473,80 € TTC.

Compte tenu des dépenses restant à réaliser en 2004, il est prévu le remboursement suivant :

- le montant prévisionnel de remboursement pour la Commune s'élève à 217 964,00 € TTC,
- le montant prévisionnel de remboursement de la CINOR s'élève à 119 044,00 € TTC.




**Bilan prévisionnel réactualisé au 31 décembre 2003**

<b>BILAN PREVISIONNEL GLOBAL</b>			
<b>Postes dépenses</b>	<b>Bilan approuvé CRAC 2002</b>	<b>Bilan proposé CRAC 2003</b>	<b>Solde financier prévisionnel (hors révisions de prix)</b>
Honoraires BET	163 836,00	163 836,00	45 449,00
Honoraires CSPS	23 157,00	23 157,00	1 186,00
Géomètre	49 622,00	49 622,00	34 151,00
Travaux Lot 1	2 370 482,00	2 370 482,00	475 323,00
Travaux Lot 2	258 916,00	258 916,00	39 990,00
Rémunération	146 442,00	146 442,00	26 853,00
Frais financiers	117 005,00	117 005,00	108 750,00
Divers	14 995,00	14 995,00	5 447,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 144 455,00</b>	<b>3 144 455,00</b>	<b>737 149,00</b>

Au vu de ces informations, je vous demande d'approuver le CRAC 2003 de l'opération de renforcement des réseaux AEP et AEU de la RHI Saint-Bernard.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


  
 DE DEPUTE-MAIRE  
 René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 04/4-11  
du Conseil Municipal**

**en séance du vendredi 20 août 2004**

**OBJET**

**RHI DE SAINT-BERNARD**

**MANDAT DE REALISATION  
POUR LE RENFORCEMENT DES RESEAUX  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES  
ET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**APPROBATION DU CRAC 2003**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment l'Article 254 ;

Vu la Convention de mandat de réalisation entre la Commune et la SODIAC en date du 9 août 1999, reçue en Préfecture à la même date ;

Vu l'Avenant n° 1 à la Convention de mandat susvisée en date du 23 février 2001 et reçu en Préfecture à la même date ;

Vu la Délibération du 17 décembre 2001, reçue en préfecture le 27 décembre 2001 ;

Vu la notification de l'avis favorable de la programmation FRAFU en Commission Régionale du 21 février 2002 ;

Vu la Délibération du 27 mars 2002, reçue en Préfecture le 8 avril 2002 ;

Vu l'Avenant n° 2 à la Convention de mandat susvisée en date du 25 avril 2002 et reçu en Préfecture le 14 mai 2002 ;

Vu la Délibération du 6 mai 2003 et reçue en Préfecture le 20 mai 2003 ;

Vu la Délibération du 30 septembre 2003 et reçue en Préfecture le 15 octobre 2003 ;

Sur le RAPPORT N° 04/4-11 du Député-Maire ;

**DELIBERATION N° 04/4-11**

Vu le rapport de Monsieur **PONIN-BALLOM Gino**, 6ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le CRAC 2003 de l'opération de renforcement des réseaux d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable de la RHI de Saint-Bernard, notamment les éléments suivants :

- les dépenses réalisées en cours de l'année 2003 et le prévisionnel de dépenses pour l'année 2004 ;
- le coût prévisionnel de l'ouvrage actualisé au 31 décembre 2003 ;
- la charge globale de la Commune actualisée au 31 décembre 2003.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **27 AOUT 2004**

